CQPM AEAPI - Animateur d'Équipe Autonome de Production Industrielle

Management

24/11/2026

Résumé

Le CQPM AEAPI (Animateur d'Équipe Autonome de Production Industrielle) forme des professionnels capables d'animer, coordonner et accompagner une équipe de production industrielle autonome.

Ils maîtrisent l'organisation du travail, le suivi de la performance et l'amélioration continue, en garantissant la sécurité, la qualité, les délais et l'atteinte des objectifs de production.

CODE RNCP
40398

CENTRES DE FORMATION
Colmar, Strasbourg, Mulhouse, Reichshoffen

DURÉE DE LA FORMATION
21 jours

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Solutions personnalisées à étudier avec le référent handicap du centre concerné

Public et prérequis

Public : Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant accéder à un poste d'animateur d'équipe ou évoluer vers des responsabilités de coordination en production industrielle. Elle est particulièrement adaptée aux opérateurs expérimentés, référents techniques, chefs de file ou coordinateurs souhaitant formaliser et développer leurs compétences managériales.
Prérequis : Un niveau CAP/BEP technique ou une expérience professionnelle significative dans le domaine industriel est recommandé. Le candidat doit être en situation d'animer ou de se préparer à animer une équipe dans un contexte industriel.

Objectifs pédagogiques et professionnels

- Assurer l'animation d'une équipe de production
- Garantir le bon fonctionnement des postes
- Contribuer à un projet d'amélioration

Contenu de la formation

- Mobiliser son équipe
- Management sans autorité hiérarchique
- Développer les compétences
- Préparation à la soutenance et au rapport écrit
- Économie de l'entreprise
- Méthodes de traitement de problèmes
- Organisation industrielle et gestion de production
- Qualité / Sécurité / Environnement
- Initiation à l'utilisation de Word et Powerpoint
- Entraînement à la soutenance
- Certification

Méthodes pédagogiques et d'encadrement

Nos formations alternent apports théoriques, études de cas, mises en situation professionnelle et échanges d'expériences pour ancrer durablement les compétences.

Validation et certification

Les + du Pôle formation

+ de 4000 personnes formées/an dont 1600 apprentis
+ de 1250 entreprises nous font confiance
+ de 10 partenariats avec des écoles

• Une pédagogie innovante et participative assurée par des formateurs experts
• Une approche agile pour se former aux métiers de demain

• Taux de réussite : www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite

Le Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) est une certification de branche reconnue par l'UIMM, enregistrée au RNCP. Elle atteste de la maîtrise des compétences professionnelles du métier visé et est reconnue par l'ensemble des entreprises adhérentes à l'UIMM sur le territoire national. La certification peut être obtenue par capitalisation, partielle ou totale, des blocs de compétences.
Évaluation en cours de formation : Le stagiaire est évalué tout au long du parcours à travers des mises en situation professionnelles sur plateau technique, permettant de valider les compétences bloc par bloc.
Livret de suivi : Constitué dès le début de la formation, il documente des situations de travail réelles en lien avec le référentiel. Accompagné par le formateur, il constitue la base de l'évaluation finale et doit être transmis à l'UIMM au moins trois mois avant la certification.
Jury de certification : La session se déroule sur plateau technique en fin de formation. Elle comprend une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien devant un jury paritaire (employeurs et salariés de la branche).

Délai d'accès à la formation

Sessions programmées tout au long de l'année, nous consulter.

Suite de parcours, passerelles et équivalences

Des modules complémentaires sont disponibles et peuvent être intégrés à votre projet. Pour toute demande spécifique, nous consulter.